

COMMUNE DE CAUPENNE-D'ARMAGNAC

PROCES VERBAL SEANCE DU 22 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. GUICHEBAROU Patrick, Maire.

Étaient présents : MM. GUICHEBAROU Patrick, ORTEGA Josiane, DUFFOUR Frédéric, FIOR Anne Marie, BOCKSTAEL Cécile, DUCOM Joël , LEFAIX Christian, SAINT-GERMAIN Fanny, TREMOUSS Chloé.

Absents excusés : MM. BACQUELA Hervé, BRETHERS David.

La séance a été publique.

Mr DUFFOUR Frédéric a été élu secrétaire.

1- ADOPTION DU PV DU 26 MARS 2026

Après relecture du PV, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

2- ADOPTION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire présente les comptes 2025

Lotissement communal « Monjan » :

Investissement: Dépenses: 16178,48 Recettes: 102908.32 (avec report 2024) Excédent: 86729,84 (Reporté en 2026 au 001).

Fonctionnement: Dépenses : 76478.28 Recettes: 53907,02 soit un déficit de 22571,26

Mme Josiane ORTEGA soumet les comptes au vote de l'Assemblée qui sont validés à l'unanimité.

Commune budget Principal :

Investissement Dépenses: 491 921,61 Recettes : 425 896,98 (avec report 2024) Déficit: 36 024,63

Fonctionnement: Dépenses: 613 059,10 Recettes: 730 206,04 Excédent: 117 146,94 (reporté en 2026 au 002).

Soit un résultat avec un excédent global de 81 122,31

Mme Josiane ORTEGA, Adjointe au Maire soumet les comptes au vote de l'Assemblée qui sont validés à l'unanimité

2-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire présente successivement les budgets primitifs 2026 en fonctionnement et en investissement. Tout d'abord le budget du lotissement Monjan et ensuite le budget principal de la commune.

Le budget primitif du lotissement Monjan s'équilibre à 133 295,80 euros en fonctionnement. Il s'équilibre également en investissement à 190 210,22 euros.

Le budget primitif principal s'équilibre à 669 527 euros pour la section fonctionnement et à 241 496 euros pour la section investissement. Ce budget tient compte des orientations budgétaires adoptées précédemment.

Après en avoir débattu, le conseil municipal vote à l'unanimité l'ensemble des budgets primitifs pour 2026.

3- QUESTIONS DIVERSES

-Passem :

Monsieur le Maire, suite aux explications lors du précédent conseil concernant la Passem , explique que cette course a pour but de recueillir des fonds reversés, ensuite, à des projets œuvrant pour la transmission et la valorisation de l'Occitan Gascon. Le recueil de ces fonds se fait de manière symbolique par l'achat de kilomètres.

La course traversera Caupenne dans la nuit du 5 au 6 mai. Après en avoir débattu, le conseil municipal décide d'acheter 5 kilomètres à 100 euros l'unité et de convier quelques Caupennois qui le souhaitent à participer à cette traversée.

-Loyer logement communal n°2 :

Monsieur le Maire indique que le logement N°2 jusqu'à présent loué à Mr Chargy va se libérer début mai. Nous avons la possibilité de réévaluer celui-ci pour la prochaine mise en location. Le loyer actuel étant de 400 euros hors charges. Après en avoir débattu, le conseil décide avec 8 voix pour et une contre d'augmenter le loyer à 450 euros.

-Commissions :

Monsieur le Maire présente le tableau des commissions internes ainsi que les représentations au sein des organismes extérieurs. Il demande une rigueur et un investissement de chacun des membres du conseil à ces différentes commissions.

-Point voirie :

Madame Ortega explique avoir fait un état des lieux de la voirie communale avec le responsable technique de la communauté de communes. Il a pris en compte les différents travaux nécessaires à l'entretien et à la réfection sur notre commune.

-Gym :

Madame Bockstael fait part d'une demande de Ludivine Lassis pour avoir la possibilité de se connecter au Wifi de la salle des fêtes lors des séances de gym. Monsieur le Maire explique que le wifi est présent via la box de l'école et que la connexion est possible.

-8 Mai :

Un point est fait concernant l'organisation du 8 mai. Les invitations seront éditées lundi 27 pour la distribution dans les boîtes aux lettres.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h25.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

